Chômage partiel - RHT - Covid-19

2020-03-26 - Emmanuelle Berthod - Commentaire (1) - ProConcept

La crise liée au coronavirus impacte directement le volume d'affaires enregistré par de nombreuses entreprises et selon les cas, les entreprises peuvent bénéficier des indemnités de chômage pour réduction de l'horaire de travail (RHT).

Du point de vue du calcul des salaires, plusieurs rubriques certifiées Swissdec sont présentes dans ProConcept Erp pour intégrer ces indemnisations, mais si certains genres salaires n'existent pas dans votre base, nous pouvons les ajouter, n'hésitez donc pas à contacter nos consultants salaire qui s'en chargeront.

Consultez notre documentation ci-dessous dans laquelle vous trouverez toutes les indications utiles à l'établissement des décomptes comprenant ces indemnités.

Pièce jointes

- Prime Chomage partiel Covid-19.pdf [804.85 KB]